



Kuzul sevenadurel Breizh  
Conseil culturel de Bretagne  
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du 28 mars 2015

## Voeu du Conseil culturel de Bretagne

### « *Les remparts de Dinan* »

A côté de son patrimoine maritime et rural reconnu, la Bretagne dispose aussi de villes historiques au patrimoine architectural d'exception qu'elles ont su préserver dans la durée par une politique volontariste d'entretien et de mise en valeur, avec le soutien de l'État et de la Région, dans le cadre de deux réseaux qui en regroupent l'essentiel : l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne® créée en 1975 et l'Union Bretonne des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques née en 1984.

Si ces politiques engagées ont été concluantes, faisant aujourd'hui de ces cités des destinations touristiques à part entière et de véritables fers de lance du tourisme culturel en Bretagne, elles n'ont pas, pour autant, éradiqué certaines menaces ; celles qui pèsent notamment sur la conservation des grands ensembles monumentaux qui les qualifient : dégradation de maisons en pans de bois, de grands hôtels particuliers, d'édifices religieux ou militaires par abandon pur et simple, manque de moyens financiers suffisants ou en raison de restaurations malencontreuses.

Parmi ces grands ensembles menacés, les remparts viennent, semble-t-il, au premier rang. Nombreux sont en effet, ces dernières années, les effondrements de pans entiers de remparts. Si un certain nombre des villes de Bretagne ont perdu pratiquement toutes leurs enceintes médiévales ou de l'Ancien Régime, d'autres en ont conservé des parties significatives, comme Clisson, Fougères, Guéméné-sur-Scorff, Guingamp, Josselin, Port-Louis, Quimper, Quintin, Rennes ou Vitré, voire la quasi totalité, comme Concarneau, Dinan, Guérande, Hennebont, Moncontour, Saint-Malo, Vannes... Ces villes closes attirent incontestablement les visiteurs en nombre. Et leur détérioration constitue une catastrophe à la fois patrimoniale et financière, d'autant que les assurances ne veulent plus s'engager sur ce type de sinistre.

Dinan, la plus importante d'entre elles, avec ses 2,7 kilomètres de hautes murailles a subi le 3 mars dernier un nouvel effondrement, alors qu'elle venait à peine de remédier au précédent ! En 2014, Moncontour le 04 janvier et Pontivy le 7 février, ont connu des situations identiques, et il faut craindre pour Bécherel, Josselin, La Roche-Derrien et Vitré dont les remparts sont en mauvais état ! Il est vrai, ces systèmes de défense n'ayant plus de fonctionnalité apparente aujourd'hui, leur sauvegarde n'apparaît pas forcément comme une priorité pour les collectivités concernées, notamment les plus petites. A noter, cependant, les travaux remarquables réalisés à Guéméné-sur-Scorff comme à Hennebont ; et ceux qui s'annoncent à Rennes autour des Portes Mordelaises.

Devant cette situation, le Conseil culturel de Bretagne tient à exprimer son soutien à toutes les initiatives prises et démarches engagées par la Ville de Dinan tant auprès de l'État, de la Région et du Département que du Centre Français des Fonds et Fondations et autres donateurs.

Il propose aussi que soit étudiée, pour ce type de situation, la possibilité de reconnaissance, à l'échelon national voire européen, d'un « état de catastrophe patrimoniale », au même titre

que celui de catastrophe naturelle, avec des modalités et mesures de précautions adaptées, ainsi que celle de la constitution d'un fonds de solidarité dédié.

Il suggère enfin qu'un état régional des lieux, quantitatif et qualitatif, soit réalisé sur ce sujet, comprenant le linéaire concerné, son appartenance publique, privée ou mixte, son intérêt historique et patrimonial, ses spécificités (matériaux, topographie), son degré d'entretien sanitaire, son usage, ses coûts de restauration... Avec comme objectif de lancer un grand chantier d'intérêt national voire européen de sauvegarde et valorisation à des fins pédagogique et touristique, par des moyens d'accessibilité adapté à ce type de patrimoine. Le diagnostic, du reste, pourrait être réalisé assez rapidement avec les services patrimoine de la DRAC et de la Région, très motivés, et les réseaux concernés.

**VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 41

Voix pour : 0

Voix contre : 0

Abstentions : 0